

IDS 2019

« Artisanat innovant » –

Numérisation – **p**artenaire système“

Communiqué de presse

**à l'occasion de la conférence de presse européenne
sur le Salon international d'odontologie (IDS) 2019,
le 23 janvier 2019 à Bonn**

Pour plus d'informations veuillez vous adresser à :

Gerald Temme

Service de presse de la VDZI (Fédération nationale des associations professionnelles de prothésistes dentaires)

Téléphone : (0)30 8471087-12

gerald.temme@vdzi.de

Sise à Berlin, la VDZI, en tant que Fédération nationale des associations professionnelles de prothésistes dentaires, défend les intérêts économiques des laboratoires dentaires au sein des organisations correspondantes. Dominik Kruchen est le président actuel de la VDZI, son suppléant, Klaus Bartsch. La défense des intérêts professionnels et économiques des prothésistes dentaires allemands est la tâche essentielle de la VDZI et des associations professionnelles. L'objectif principal est d'assurer la capacité de travail et de performance des laboratoires dentaires

comme condition préalable pour garantir des prothèses dentaires de qualité à la population en Allemagne. La VDZI fédère 14 associations professionnelles.

IDS 2019 – « Artisanat innovant, numérisation et partenaire système »

C'est avec compétence et savoir-faire que les prothésistes dentaires, qui constituent un artisanat innovant, accompagnent toujours les développements dans le secteur dentaire. Voilà pourquoi, à l'occasion d'IDS 2019, les prothésistes dentaires appréhendent à nouveau avec leur savoir-faire artisanal les développements dans le domaine des technologies et des matériaux.

L'application des innovations présentées à Cologne est subordonnée à l'acquisition des connaissances dispensées durant les trois années et demie de formation en technique dentaire et de celles nécessaires à l'obtention du titre de maître prothésiste. Toute prothèse dentaire est et demeure un dispositif médical fabriqué uniquement et individuellement pour un patient particulier. Sa fabrication est régie par les règles claires de la loi sur les dispositifs médicaux. Voilà pourquoi la présence d'un maître artisan est une obligation dans ce secteur d'activité exposé à des tâches de nature dangereuse. Il faut qu'il en soit ainsi également à l'avenir. Ces structures éprouvées permettent de continuer d'offrir aux patients toute la gamme de solutions individuelles en matière de prothèses dentaires.

Habilité artisanale, doigté, grande capacité de concentration, connaissances anatomiques et médicales étendues, connaissances en physique et en chimie, capacité de visualisation et sens de l'esthétique - tout cela est caractéristique de la technique dentaire analogique. Parallèlement à cela, le traitement numérique de données et la fabrication numérique à l'aide d'ordinateurs représentent une part croissante du travail des maîtres artisans. Cela implique des connaissances précises des matériaux et des procédés de mise en œuvre de ces derniers que les maîtres artisans et les équipes dans les laboratoires approfondissent continuellement.

Fabrication numérique par les maîtres artisans

En tant qu'outils supplémentaires, les techniques de fabrication numérique remplacent déjà des étapes partielles de la réalisation de prothèses dentaires, comme des couronnes et des bridges. Des techniques de numérisation, des systèmes ouverts de CAO/FAO, des machines d'usinage et des procédés de prototypage rapide par fabrication additive sont utilisés au quotidien dans des laboratoires dentaires. Depuis quelques années, les laboratoires disposent de procédés de fabrication additive numérique (impression 3D) pour la préparation du travail. Ce qu'il est convenu d'appeler le frittage sélectif par laser permet par exemple de réaliser de manière additive des armatures de couronnes et de bridges ainsi que des bases de prothèses en métal.

Selon la thèse propagée de manière simpliste ces dernières années dans l'opinion publique, la mise en service de l'impression 3D rendrait bientôt superflu le prothésiste dentaire. Cela reste toutefois illusoire, car, à l'avenir également, une prothèse définitive ne pourra être imprimée automatiquement, par simple pression d'un bouton, par une imprimante 3D.

Numérisation - formation et image de la profession

Si l'on examine les possibilités offertes par les procédés de fabrication technico-dentaires dans le sillage de la numérisation, possibilités présentées à Cologne en mars, force est de constater

que les restructurations engendrées par les processus d'exploitation dans les laboratoires dentaires sont considérables. Cela influencera durablement l'image de la profession. Pour cette raison, la VDZI souhaite réviser au bout de plus de 20 ans le règlement de formation, ceci en collaboration avec les partenaires compétents. C'est ainsi que le flux de travail numérique doit maintenant être également pris en compte de manière générale et obligatoire par les épreuves d'examen.

Dès 2010, la VDZI a demandé l'introduction de contenus numériques dans la formation des prothésistes dentaires, mesure appliquée à l'échelon national avec la formation inter-entreprises d'apprentis (ÜLU ZAHN4 / 11). Cela a un impact très positif en tant que base d'une solide formation et précisément les apprentis ayant peu d'expérience professionnelle dans le domaine de la CAO/FAO acquièrent un savoir-faire qu'ils appliquent ensuite dans les entreprises où ils sont formés.

En « scannant avec différents procédés, par exemple intra-oral, extra-oral, tactile et optique », les apprentis se familiarisent également avec les empreintes numériques dans le cadre de la formation inter-entreprises susmentionnée. Cela montre que le scanner destiné à un usage dentaire représente en principe une tâche contribuant à définir le profil de la profession de prothésiste. C'est une alternative à la prise d'empreinte classique. Un scanner intra-oral sert à prendre une empreinte numérique. Compte tenu des intérêts qu'a l'Etat de protéger la santé globale, intérêts régis par la loi sur l'odontologie et pouvant s'appliquer à la prise d'empreinte conservatrice, il n'y a pas de raison suffisante pour que l'examen que représente un scanner dentaire soit une tâche associée exclusivement à l'image d'une profession. La VDZI vise à ce sujet une réglementation juridiquement contraignante pour que les prothésistes dentaires, chargés par le dentiste de pratiquer un scanner dentaire sur le patient, puissent l'effectuer.

La sécurité et la protection des données est importante pour toutes les parties concernées

Les technologies numériques ne sont pas utilisées seulement dans la production. Beaucoup de laboratoires dentaires y ont recours au niveau de leurs processus internes en matière de planification, d'achat, de production ou de logistique. La communication avec des fournisseurs de matériaux et de technologies dentaires, comme des dépôts dentaires, ou avec la clientèle du dentiste joue également de plus en plus la carte du numérique. Les questions soulevées par la sécurité et la protection des données sont donc importantes pour toutes les parties concernées.

Pour ce qui est du règlement général sur la protection des données, il existait quelques incertitudes concernant la question du traitement des données de commande lors de la fabrication de prothèses. Étant donné que la relation contractuelle entre le dentiste et le laboratoire est un contrat de travail à façon, la VDZI estime qu'il n'y a ni traitement de la commande ni partage du travail entre un responsable et un sous-traitant aux fins de traitement de données à caractère personnel. Nous avons reçu le soutien de l'organisation nationale de l'artisanat et des autorités compétentes en matière de protection des données, comme le contrôleur de la protection des données de Hesse et l'Office bavarois de contrôle de la

protection des données. La VDZI continue de demander des éclaircissements à ce sujet pour apporter une clarté juridique à toutes les parties concernées.

Le partenariat système assure des structures de soins proches du domicile des patients

En dépit de tous les développements technologiques, l'étroite collaboration professionnelle et partenariale entre le laboratoire et le cabinet dentaire reste le pilier des soins dentaires avec prothèse. Ce partenariat système est la condition préalable décisive pour que les patients bénéficient d'une structure de soins proche de leur domicile. Les bailleurs de fonds orientés vers le rendement, qui, par le biais de centres de soins médicaux, appelés 'MVZ', s'immiscent dans les soins dentaires conventionnés, mettent en péril ces structures et la liberté des professionnels de santé dans l'exercice de leur profession. Sur ce point, la VDZI partage l'attitude de refus de la profession dentaire.

Il y a un autre aspect important pour les prothésistes dentaires. Ce qu'il est convenu d'appeler le propre « laboratoire du cabinet dentaire » dans un centre de soins 'MVZ' sert de centre de profit interne, selon la VDZI La prestation est soustraite à la concurrence et cela nuira gravement aux laboratoires dentaires. Si, comme dans le projet de loi sur les rendez-vous plus rapides et un meilleur accès aux soins pour les personnes couvertes par l'assurance publique, la politique continue de miser sur les centres MVZ et d'assurer leur promotion, il convient d'interdire la possession et l'exploitation - actuellement encore possibles - d'un laboratoire dentaire dans un MVZ dédié aux soins dentaires.

La situation économique des artisans prothésistes

En Allemagne, les 71 500 dentistes en exercice peuvent compter sur les prestations de quelque 8 150 laboratoires dentaires, proches de leur cabinet et du domicile de leurs patients. En 2017, 64 668 personnes (prothésistes dentaires, assistants-prothésistes et personnel de laboratoire) étaient assurées, de par la loi, contre les accidents auprès de la « Berufsgenossenschaft » (mutuelle d'assurance professionnelle) compétente (BG ETEM / mutuelle d'assurance des secteurs énergie, textiles, électronique et médias).

Actuellement, quelque 35 000 prothésistes dentaires qualifiés travaillent à plein temps dans la production. Il y a de surcroît près de 5 500 jeunes qui suivent actuellement une formation de haut niveau dans un laboratoire dentaire professionnel.

Selon les derniers chiffres fournis par l'Office fédéral de la statistique, le marché allemand des prestations technico-dentaires (frais de matériel et de laboratoire, hormis les honoraires du dentiste), considéré dans son ensemble, se chiffrait à environ 7,5 milliards d'euros.

La demande de prestations technico-dentaires, fournies par des laboratoires professionnels, a stagné durant les neuf premiers mois de 2018 tout comme les années précédentes. Après avoir accusé un recul de 1,7 % au premier trimestre par rapport à 2017, le chiffre d'affaires a légèrement augmenté au deuxième trimestre par rapport à la même période de l'année précédente. L'augmentation était de 1,1 %. Néanmoins, le résultat semestriel ainsi déterminé est resté inférieur de 0,2 % à celui des six premiers mois de l'année précédente. Si l'on considère le développement financier du système légal d'assurance maladie, il y a une grande ressemblance : au premier semestre 2018, les dépenses que représentent les montants fixes

pour les prothèses dentaires étaient à peine supérieures de 0,35 % à celles de l'année précédente, d'après le rapport préliminaire du ministère fédéral de la Santé.

Selon les résultats de l'enquête conjoncturelle de la VDZI, le chiffre d'affaires a augmenté de 1,7 % au troisième trimestre 2018 par rapport à la même période de l'année précédente. Le résultat cumulé des trois premiers trimestres traduit une hausse marginale du chiffre d'affaires, de l'ordre de 0,4 % par rapport aux neuf premiers mois de l'année précédente.

Les artisans prothésistes à IDS - Présentation d'une relève forte

En 2019 également, IDS est à nouveau une vitrine montrant les capacités des prothésistes dentaires de demain. Décerné dans le cadre du « concours des apprentis » prothésistes dentaires, le prix Gysi permet à la relève de montrer actuellement ses capacités. Cette année également, tous les visiteurs d'IDS pourront s'en faire une idée précise.

Le prix Gysi, du nom du chercheur et enseignant Alfred Gysi (1865-1957), récompense les meilleurs travaux technico-dentaires des apprentis en 2e, 3e et 4e année de formation. D'ici la fin janvier, les participants termineront les travaux avec lesquels ils concourent. Un jury les évaluera anonymement début février. La remise des prix aux lauréats du concours de renom de la VDZI que disputent des apprentis aura lieu le 14 mars, de 15h00 à 17h00, dans l'Europasaal du Congress Centrum Ost du parc des expositions de Cologne.

Les prothésistes dentaires se félicitent du déroulement du Salon international d'odontologie en mars. Durant les journées de salon, le stand de la VDZI, hall 11.2, allée S 10/12, est l'endroit où poser toutes les questions concernant la technique dentaire.